



# DEMANDE DE PRET D'EQUIPEMENT SUR FONDS D'ACTION SOCIALE

## Notice explicative

### Avant de remplir la présente demande, veuillez lire avec attention ce qui suit :

- . Le montant du prêt est limité au montant de la facture et ne peut excéder 850 €.
- . Un devis détaillé au nom de l'allocataire permettant l'identification des articles doit être obligatoirement fourni avec la demande.
- . L'achat doit être effectué chez un seul fournisseur implanté dans le département de l'Aude ou un département limitrophe.
- . **Ne sont autorisés que les articles suivants :**
  - Mobilier : meubles de rangement, canapés, lits, literies, bureaux, tables, chaises, télévision, hifi-vidéo ;
  - Ménager : Appareils de chauffage, chauffe eau, appareils d'entretien (pour la maison, le linge, la vaisselle), appareils de cuisson, appareils de conservation des aliments (réfrigérateur-congélateur) ;
  - Matériel de puériculture
  - Matériel informatique
- . Le versement sera adressé directement au commerçant dès réception du contrat de prêt signé et de la facture correspondant au devis
- . Le remboursement du prêt sera effectué par retenues sur prestations en 24 mensualités maximum, de 35 € au minimum.
- . Toute demande de modification en cours d'instruction entraînera l'annulation du prêt et l'impossibilité de solliciter une autre demande dans les 3 mois.
- . Pour toute demande de document (devis, contrat de prêt, facture...) non retournée dans le mois qui suit le dépôt de la demande, où l'accord du Prêt, l'aide sera automatiquement annulée.
- . Le prêt pourra être remboursé par anticipation, à tout moment, sans pénalité financière.
- . Aucun prêt ne sera accordé dans l'année qui suit l'accord d'une remise de dette pour un autre prêt.



Cette aide est réservée aux parents ayant leur(s) enfant(s) à charge. Toutefois, le conjoint qui n'a pas la charge effective et permanente du ou des enfant(s) peut également effectuer une demande de prêt d'équipement (pour des articles destinés à l'accueil du ou des enfant(s)).

Pour cela, compléter l'attestation sur l'honneur spécifiant que les enfants sont reçus régulièrement.

Je soussigné(e) ..... demeurant au .....  
atteste recevoir mon (mes) enfant(s) régulièrement à mon domicile suite à ma séparation :

Nom de l'enfant	Prénom	date de naissance	département de résidence principal de l'enfant
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

## A COMPLETER PAR L'ALLOCATAIRE

N° Allocataire ..... N° de téléphone \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Nom et Prénom de l'allocataire : .....

N° de Sécurité Sociale : .....

Nom et Prénom du conjoint : .....

Adresse : .....

Depuis quelle date occupez-vous votre logement actuel ? .....

Nom de votre assurance habitation : .....

N° de contrat d'assurance : .....

# ENGAGEMENT

Je soussigné(e), sollicite de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude un prêt du montant correspondant au devis ci-joint dans la limite de 850 €, soit d'un montant de ..... €.

## Votre situation par rapport au surendettement

Avez-vous déposé récemment un dossier auprès de la Banque de France ?

- non  
 oui

Avez-vous déjà bénéficié d'une procédure de rétablissement personne (effacement de dette) ?

- être en attente de décision de la Commission  
 avoir reçu une décision de la Commission (joindre obligatoirement la copie du jugement)

## **ATTENTION**

Il est indispensable d'obtenir l'accord écrit de la Caisse avant d'effectuer un achat pour lequel un prêt est demandé. Aucun versement d'acompte ne doit être exigé lors de la demande de devis.

**ARTICLE L114-13 du Code de la Sécurité Sociale** : Est passible d'une amende de 5 000 € quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir, ou faire obtenir, ou tenter de faire obtenir des prestations ou des allocations de toute nature, liquidées et versées par les Organismes de Protection Sociale, qui ne sont pas dues, sans préjudice des peines résultant d'autres lois, le cas échéant.

A ..... Le .....

Signature de l'allocataire  
«Lu et approuvé»

Signature du conjoint  
«Lu et approuvé»